



Quand et comment mettre fin à cne

Par **cybervixen21**, le **04/12/2008 à 18:40**

Bonjour, je suis nouvelle sur le forum et vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.
Je suis en CNE depuis le 2/01/07 mais depuis mi septembre je suis en arrêt de travail répéter pour problèmes de santé. Je ne souhaite pas reprendre mon poste à l'issue de mon arrêt de travail actuel.
Est-ce possible ? Si oui quelle est la procédure ? Dans le cas contraire que puis-je faire ?
Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/12/2008 à 10:22**

Bonjour,
les cne ont été requalifiés en cdi en juin 2008
donc vous êtes en contrat a durée indéterminée...
si vous démissionnez vous devez faire votre préavis comme un cdi...

Par **cybervixen21**, le **06/12/2008 à 18:11**

Merci pour l'info je n'étais pas au courant.
Dans ce cas j'aurais du signer un avenant ?

Par **Visiteur**, le **06/12/2008 à 19:38**

rennon pas du tout.... pas d'avenant
vous êtes en cdi.....
bon week end